Centrales d'achat : Carrefour et Tesco réduisent le périmètre de leur coopération

Publié le 17 décembre 2020

Après la décision rendue en octobre dernier par laquelle l'Autorité avait accepté les engagements pris par Auchan, Casino, Metro et Schiever, réduisant le périmètre de leurs achats en commun concernant les marques de distributeurs (voir communiqué du 22 octobre 2020), elle rend aujourd'hui une nouvelle décision concernant l'accord à l'achat conclu entre Carrefour et Tesco sur leurs marques de distributeurs.

L'Autorité rend obligatoires les engagements pris par Carrefour et le distributeur britannique Tesco, qui excluent certaines familles de produits (des fruits et légumes) de l'accord concernant les marques de distributeurs, limitent leur coopération pour d'autres familles de produits (coton, fromage frais, fromage persillé…) et garantissent aux PME la possibilité de candidater aux appels d'offres lancés par les deux groupes pour leur approvisionnement en marques de distributeurs.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 17 décembre 2020

Lire le communiqué